# Commune de Belmont-Broye

## Procès-verbal de la séance № 6 du Conseil général du lundi 12 décembre 2016 à 19h30 à la buvette de la halle des sports de Domdidier

| | |
|---|---|
| **Personnes présentes :** | **58 conseillers généraux**<br>**11 conseillers communaux**<br>(selon liste des présences ci-jointe) |
| **Personnes excusées :** | **MM. Jérôme Gachoud et Johann Pury, conseillers généraux** |

**M. Yvan Corminboeuf**, président, ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats et aux représentants de la presse.

Suite au contrôle des présences, 58 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 30 voix.

**M. le Président** donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance № 5 du 10 octobre 2016
2. Informations et réponses aux questions par le Conseil communal
3. Information sur le mode de transmission des documents aux membres du Conseil général
4. Réponse du bureau du Conseil général relative à la représentativité des différents groupes dans les commissions
5. Présentation de la planification financière 2017 – 2021
6. Budget 2017
   - 6.1 Budget de fonctionnement 2017
   - 6.2 Budget des investissements 2017
     - a) Aménagements de routes communales — Fr. 660'000.00
     - b) Aménagements de routes communales – complément — Fr. 130'000.00
     - c) Aménagements de routes communales – études — Fr. 85'000.00
     - d) Constructions canalisations – études diverses — Fr. 81'000.00
     - e) Constructions d'ouvrages d'endiguement — Fr. 100'000.00
     - f) Compétences de l'exécutif — Fr. 50'000.00
     - g) Bâtiments communaux – centrale de chauffe — Fr. 300'000.00
     - h) Bâtiments communaux – étude — Fr. 100'000.00
   - 6.3 Fonds des Arts et Métiers
   - 6.4 Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2017
7. Divers

**L'ordre du jour est accepté par 58 voix.**

## 1. Approbation du procès-verbal № 5 de la séance du 10 octobre 2016

**M. Jean-Paul Monney** apporte une précision au point 3 de l'ordre du jour de la séance du 10 octobre 2016, à savoir : c'est la Commission financière qui propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidexpert SA pour la révision des comptes communaux sur préavis du Conseil communal et non l'inverse.
**M. Yvan Corminboeuf** tient à préciser son intervention à la page 11 du dernier procès-verbal, notamment sur le terme utilisé « valeurs ». En effet, il est préférable de soumettre par écrit les modifications (délais, dates, nombres) proposées par les membres du Conseil général, afin de ne pas entrer en conflit avec les dispositions légales.
Aucune autre remarque n'étant émise, le procès-verbal № 5 de la séance du 10 octobre 2016 est approuvé par les 58 membres présents du Conseil général.

## 2. Informations par le Conseil communal

**M. Albert Pauchard,** syndic, adresse au nom du Conseil communal ses salutations à toutes les personnes présentes. Il donne les informations relatives aux questions posées par le Conseil général.

**Avenir de l'office postal de Domdidier**
Le Conseil communal suit attentivement ce dossier. A ce jour, aucune information officielle infirme ou confirme une éventuelle fermeture de l'office postal de Domdidier. Néanmoins, le Conseil communal doit se préparer à cette éventualité, avec la construction à Milavy du nouveau centre postal d'Avenches et la réorganisation du réseau postal annoncée en novembre dernier par la Poste. Si cette dernière devait décider d'une fermeture de l'office de Domdidier, il nous a été confirmé que, d'une part les autorités communales de Belmont-Broye seraient consultées en priorité pour émettre un avis et que, d'autre part le service postal de base serait maintenu à Domdidier dans le cadre d'une collaboration avec un commerce du lieu. Toujours est-il que le Conseil communal est d'avis de mettre sur pied en début d'année prochaine une « task force » qui lui permette de réagir rapidement. De plus, les multiples exemples de fermeture d'offices postaux démontrent que sans une mobilisation forte des autorités communales - Conseils communal et général - de la population et des usagers, la Poste reste inflexible dans sa décision. Enfin, le Conseil communal a pris contact avec le propriétaire du bâtiment qui abrite l'office postal. Ce dernier, qui est aussi responsable de la réorganisation postale, a informé le Conseil communal que la Poste ne l'avait pas approché à ce jour pour évoquer cette question. Le Conseil communal prendra également contact avec M. Urs Schwaller, président de la Poste, afin d'obtenir des renseignements à ce propos. Toutefois, il est impératif d'être prêt à se mobiliser et à actionner une résistance rapide si la Poste devait décider de la fermeture de l'office postal de Domdidier.

**Tour de Romandie 2017**
M. Pascal Joye informe que la commune a été approchée par les organisateurs du Tour de Romandie 2017 pour organiser un départ du tour à Domdidier. Après quelques réticences, notamment du point de vue organisationnel, mais suite aux informations données par les organisateurs du TdR, le Conseil communal a décidé de se lancer dans cette aventure, car il est nettement plus simple de mettre sur pied ce genre de manifestation par rapport aux éditions précédentes.
Le départ de l'étape Domdidier-Leysin sera donné à Domdidier le samedi 29 avril 2017 à 13h05 à la route de l'Industrie direction Avenches avec retour dans la zone industrielle et un parcours dans le village – vers l'église et la route des Vuarines. Un montant de Fr. 50'000.00 a été mis au budget pour l'organisation de cette manifestation, dont Fr. 25'000.00 sont destinés aux droits TV. La couverture médiatique de ce départ à Domdidier, environ 5 à 6 minutes d'antenne, offrira une vitrine pour notre commune de Belmont-Broye.

## 3. Information sur le mode de transmission des documents aux membres du Conseil général

**M. le Président** informe qu'après discussion avec le Conseil communal, il est tout à fait possible de transmettre les documents aux membres du Conseil général par voie

électronique ou courrier postal. Chaque conseiller général a été invité, ce soir avant la séance, à remplir un formulaire indiquant sa préférence.

Le résultat est le suivant : 25 membres souhaitent la transmission des documents par poste, 35 par courriel. Le choix retenu reste valable jusqu'à la fin de la législature.

**Mme Desirée Thalmann Kohli** demande s'il est possible de recevoir les documents relatifs au budget et les comptes par courrier postal, vu leur volume.

**M. le Syndic,** répond que techniquement tout est envisageable. Cependant, par souci de rationalisation du travail de la secrétaire, il serait préférable de conserver le choix initial du conseiller général. Il précise encore que les documents sont publics et sont également disponibles sur le site internet de la commune.

**M. Alain Bozzini** tient à préciser que tous les membres du Conseil général reçoivent d'office la version électronique et, pour ceux qui le souhaitent, reçoivent la version papier.

**M. Cyril Mourgine** demande s'il est possible d'obtenir le code Wifi de la buvette pour la personne ayant opté pour le courriel.

**M. le Syndic** répond que la buvette dispose du Wifi et il pourra être mis à disposition.

**M. Yvan Corminboeuf** tient à soulever la question de la sécurité quant à la diffusion du code Wifi afin que ce dernier ne soit pas divulgué de façon inconsidérée.

**M. le Syndic** estime que chacun est assez responsable pour éviter ce genre de problème.

**M. Jean Krebs** signale que les documents peuvent être enregistrés sur l'ordinateur ou la tablette et que la connexion Wifi n'est dès lors plus nécessaire.

## 4. Réponse du bureau du Conseil général relative à la représentativité des différents groupes dans les commissions

Cette réponse fait suite à la demande de M. Jean-Luc Rimaz, membre du groupe UDC, de respecter l'article 14 alinéa 5 du règlement du Conseil général qui fait mention d'une représentativité équitable des partis ou des groupes dans les diverses commissions.

Après délibération du bureau du Conseil général en présence de M. Médard Borgognon, membre invité du groupe UDC, le bureau a décidé de ne pas entrer en matière sur la requête de M. Rimaz pour les raisons suivantes :

- Le nombre de 7 membres élus par le Conseil général par commission a été fixé dans la convention de fusion.
- Ce nombre permet de délibérer rationnellement en évitant les égalités lors des votes. Il a été choisi à priori sans tenir compte du nombre de groupes ou d'entités de la future commune.

Lors du vote des membres des commissions, les 5 groupes politiques de Domdidier pour 4 places vacantes avait une **chance équitable** d'avoir un membre élu et un **risque équitable** de ne pas avoir de membre dans une commission ; les règles du jeu étaient connues et acceptées de tous.

Toutefois, par souci de transparence et de liberté d'accès à l'information, le bureau du Conseil général recommande aux diverses commissions d'inviter un membre du groupe non représenté à suivre leur séance en tant qu'auditeur sans droit de vote. Il est rappelé également que lors des prochaines élections communales, les quotas de représentation seront abandonnés. De plus, le nombre de groupes pourrait diminuer ou augmenter.

Aucune remarque n'est émise pour ce point de l'ordre du jour.

## 5. Présentation de la planification financière 2017 – 2021

**M. Fabrice Currat** commente la planification financière dont l'exercice consiste à planifier les investissements futurs de la commune, selon le document remis à chaque membre du Conseil général. Il est rappelé que le plan financier n'est pas soumis au vote. Chacun a pu constater que le montant des investissements projetés dépasse la capacité totale d'investissement. En effet, le Conseil communal a voulu mettre tous les

investissements qu'il prévoyait d'une part, mais aussi tous les montants qui sont des conséquences de décisions tant au niveau régional, cantonal et même fédéral.

Par exemple, au niveau régional, deux décisions importantes ont été prises par l'Association des communes, qui auront des répercussions financières sur notre commune dans les années à venir, à savoir :

- la construction du troisième site du C.O. de la Broye à Cugy ;
- le financement des homes : la rénovation du home des Fauvettes à Montagny avec la création d'une annexe, la réfection du home à Estavayer et la construction d'un nouveau home à Domdidier.

Au niveau cantonal, des décisions ont également été prises par rapport aux routes. Cette année a eu lieu à Dompierre la pose du revêtement phonique sur la traversée du village de la route cantonale. En 2018, il était prévu d'avoir ce même genre de travaux à Domdidier. Toutefois, un jour et demi avant de clore cette planification financière, une délégation du Conseil communal a présenté au service du canton les travaux d'assainissement prévus de la route cantonale avant la pose de ce revêtement. Malheureusement, le service concerné a indiqué que les autorisations nécessaires à la réfection de la route ne pourront pas être délivrées avant 2018. Il a fallu dès lors reporter ces investissements. M. Currat relève que les travaux prévus sur les routes ont également des conséquences financières sur les postes « eau potable et eaux usées », avec l'assainissement des canalisations. Tous ces ouvrages représentent donc des montants importants pour cette période de 5 ans. Des degrés d'urgence ont été répertoriés dans le plan financier ce qui permettra au Conseil général de soumettre ses préférences à tel ou tel projet. M. Currat indique que les projets routiers ou collecteurs prennent généralement plus temps que prévu. Donc, la planification présentée est optimiste sachant qu'il faut souvent plusieurs années avant de réaliser de tels investissements.

**M. Laurent Jacot** rend attentif le Conseil communal à l'assainissement des buttes de tir des différents stands de tir qui devrait intervenir en 2020 ou 2021, et dont les coûts sont estimés à plus de Fr. 100'000.00.

**M. Fabrice Currat** prend note de cette remarque. Cependant, ce plan financier est une vision d'ensemble selon les informations en possession du Conseil communal. Il rappelle aussi que beaucoup d'inconnues demeurent, notamment quant aux conséquences de la RIE III depuis 2019. Pour notre commune, un manque d'environ Fr. 1'300'000.00 de rentrées fiscales des entreprises est escompté, ce qui aura inévitablement des impacts au niveau du plan financier.

## 6. Budget 2017

**M. le Président** informe sur le déroulement de ce point de l'ordre du jour. La parole est donnée d'abord au Conseil communal, ensuite à la Commission financière et enfin au Conseil général pour ses questions ou interventions. Le vote aura lieu à la fin de la présentation du budget de fonctionnement. En ce qui concerne le budget des investissements, les investissements reportés ne seront pas votés ; les nouveaux seront votés chacun séparément.

**M. Fabrice Currat** relève que c'est la seconde fois cette année que l'on se réunit pour parler du budget sans avoir encore bouclé les comptes pour l'année 2016. Il profite de l'occasion pour remercier l'équipe de la comptabilité pour l'établissement de ce budget. Le budget 2016 n'avait pas été facile à établir, en raison de la difficulté à estimer certaines taxes, comme la taxe « pompier » qui portait sur la moitié de l'année ou la taxe de l'eau calculée sur 10 mois. Le budget 2017 n'a également pas été simple à élaborer, ne disposant pas du recul nécessaire en raison de la fusion et du fait que les comptes 2016 ne sont pas encore bouclés. Ce budget 2017 est aussi particulier, car la subvention pour l'aide à la fusion de Fr. 1'031'280.00 y figure, avec pour résultat un excédent de produits de Fr. 250'000.00.

**M. Jean-Paul Monney**, président de la Commission financière, informe que le budget 2017 et ses annexes ont été remis dans le délai légal le 11 novembre 2016. La commission a également rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal en charge des finances et M. Eric Ballaman, administrateur. Cette rencontre s'est déroulée dans

un bon esprit de collaboration. La Commission financière remercie ces personnes pour les informations et les explications fournies.

En premier lieu, la commission financière relève deux points :

- Comme évoqué par M. Fabrice Currat, le budget 2017 boucle avec un excédent de produits de Fr. 250'000.00, grâce à la subvention cantonale pour la fusion à raison de Fr. 1'031'280.00 qui est un produit unique.
- Le second point concerne le traitement du personnel, compte 301.00. Les explications sont mentionnées dans le rapport de la Commission financière remis à chaque membre du Conseil général.

## 6.1. Budget de fonctionnement 2017

**Chapitre 0 – Administration**

Pas de remarque.

**Chapitre 1 – Ordre public**

**Mme Violaine Cotting** apporte des précisions sur le compte 100.301.00 « Traitement du personnel du Service de protection de l'adulte ». Le service avait la charge de 27 dossiers en fin 2015 ; 45 dossiers au début de cette année. En cette fin d'année 2016, 57 dossiers de curatelles sont désormais traités par ce service.

**Chapitre 2 – Enseignement et formation**

La Commission financière relève l'augmentation importante du compte 210.352.00 « Participation au C.O. » de Fr. 218'000.00. Cette situation fait suite à l'ouverture de quatre nouvelles classes, une à Estavayer-le-Lac et trois à Domdidier.

**M. Bertrand Dubey** souhaite des précisions sur le compte 290.312.02 « Frais de chauffage des halles ». Il demande la raison pour laquelle une augmentation de Fr. 20'000.00 est budgétisée par rapport à l'année dernière.

**M. Fabrice Currat** répond qu'il est pris en compte la future halle de Léchelles qui sera en fonction dès l'année prochaine.

**Mme Sabine Pochon** demande des informations sur les montants prévus pour les courses scolaires, camps de ski et divers. Elle souhaite savoir si tous les élèves du cercle scolaire sont concernés. D'autre part, Mme Pochon désire des précisions quant au Conseil des parents.

**Mme Florence Humair** répond que le montant budgétisé concerne tous les élèves de Belmont-Broye. Il y a lieu cependant de mettre en place les différentes courses ou sorties qui auront lieu. Le montant prévu au budget pour le Conseil des parents se rapporte aux jetons de présence pour les personnes qui en feront partie, comme cela est prévu dans le règlement. Ce dernier est encore en examen auprès des services cantonaux pour préavis.

**M. Jean-Paul Monney,** président de la Commission financière, relève que, comme indiqué dans le rapport de la commission, une augmentation importante de la participation communale pour le poste 219.365.00 « Participation à l'AES ». M. Monney signale également que la situation est semblable pour le chapitre 54 concernant les structures d'accueil de la petite enfance. Il demande que des explications à ce propos soient données au Conseil général.

**Mme Violaine Cotting** donne lecture de quelques extraits de la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, à savoir :
«La loi garantit l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Elle assure des prestations de qualité qui sont financièrement accessibles pour tous. Les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire».
Il faut savoir que le canton émet des exigences, mais ne subventionne que très modestement ces structures.

Dans la convention signée le 1er avril 2016, la commune a confié toutes ses obligations en matière d'accueil extrascolaire à l'Association « Les Papillons » qui gérait déjà les accueils de Léchelles et de Dompierre.
Le sondage auprès des parents ayant démontré un réel besoin, l'ouverture de l'accueil de Domdidier pour la rentrée scolaire 2016/17 a été rendu possible grâce à l'énorme travail fourni par le comité des Papillons. Mme Cotting en profite pour remercier chaleureusement ses collègues du comité, en particulier Mme Sylvianne Fontana, Conseillère générale et Présidente de l'Association.
En ce qui concerne le budget, la différence entre 2016 et 2017 est due principalement au fait que l'accueil de Domdidier a été ouvert durant 5 mois pour 2016, contre 12 pour 2017. La commune couvre le déficit qui représente le 70% des charges pour 2017. Le coût pour les parents plaçants n'est pas anodin pour autant.
Les enfants sont accueillis par du personnel qualifié, de 7h00 à 18h00, en dehors des horaires d'école et durant les alternances. La fréquentation est bonne, mais plus il y aura d'enfants inscrits, moins cela coûtera à la commune. Il est précisé que durant la première année, la fréquentation de ces structures n'est pas encore la plus optimale et qu'il faut quelque temps pour que ces dernières connaissent une bonne fréquentation.
Un sondage va être effectué en début 2017 afin de connaître les besoins de garde durant les vacances scolaires, ceci pour mieux coller à la réalité du monde du travail.
Le Conseil communal est fier d'offrir cette prestation à toute sa population et recommande l'acceptation de ce poste du budget.

**Chapitre 3 – Culte, culture et loisirs**

La Commission financière relève, pour le chapitre 34 « Sports », l'augmentation de Fr. 50'000.00 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football A de Domdidier et Fr. 50'000.00 pour l'accueil du Tour de Romandie 2017 à Domdidier, qui sont deux dépenses uniques.

**M. Alain Bozzini** demande au Conseil communal quelles étaient les étapes du Tour de Romandie en 2016.

**M. Pascal Joye** indique qu'il n'avait pas suivi le tour en 2016 pour raisons de vacances et ne peut répondre à cette question, si ce n'est que Genève avait été l'étape finale.

**M. Alain Bozzini** précise qu'il y a eu un départ de La-Chaux-de-Fonds, passant par Moudon, Morgins, Sion, Conthey, Villars-sur-Ollon, Ollon et Genève. M. Bozzini est sceptique de la portée du Tour de Romandie pour un village ou une ville. Il demande si cela vaut la peine de mettre au budget Fr. 50'000.00 pour un événement éphémère pour une durée de quelques minutes, le temps du départ. De plus, il se dit étonné par le fait que le Conseil communal ait été approché en mars 2016 par les organisateurs du Tour de Romandie et qu'il n'en a pas informé le Conseil général avant ce soir.

**M. Pascal Joye** précise que le Tour de Romandie coûte 6 millions avec des retombées économiques de près de 4 millions pour les villes hôtes. La raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de participer à cet événement est de promouvoir la commune de Belmont-Broye et l'industrie régionale. Le montant de Fr. 50'000.00 mis au budget représente Fr. 25'000.00 pour les droits TV et Fr. 25'000.00 pour les frais d'infrastructures. L'objectif est de récupérer une bonne partie de cette somme.

**M. Alain Bozzini** fait la proposition de ne pas accepter ce poste du budget.

**M. le Président** demande à l'assistance de passer au vote pour cet objet.

**La participation pour le Tour de Romandie 2017 est acceptée par 50 oui – 6 non – 2 blancs.**

**M. Pascal Joye** remercie le Conseil général de son soutien. Le programme du Tour de Romandie 2017 est présenté à l'assistance. Il informe encore que les sociétés locales seront impliquées pour cette manifestation et qu'une séance avec ces dernières aura lieu ce mercredi 13 décembre 2016.

**M. Laurent Jacot** constate qu'au poste 300.365.03 « Subvention à l'association « Ensemble » et à la SDDR », rien n'est mis au budget. Il souhaite en connaître la raison.

**Mme Raymonde Crausaz** répond que, dans ce budget, il figure deux fois le montant de Fr. 45'000.00 pour les subventions fixes et subventions à projets, soit Fr. 90'000.00. La subvention pour « Ensemble » et la « SDDR » est prise sur ce montant.

**M. Fabrice Currat** signale que ce poste figure au budget en raison des comptes 2016.

**Chapitre 4 – Santé**

Pas de remarque.

**Chapitre 5 – Affaires sociales**

**M. Fabrice Currat** relève l'augmentation continue du poste 580.352.00 « Participation aux frais d'assistance / aide sociale du district » par rapport aux années précédentes. Pour l'anecdote, la participation se montait à Fr. 3'000.00 en 1993.

**Chapitre 6 – Transports et communications**

Pas de remarque.

**Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement**

Pas de remarque.

**Chapitre 8 – Economie**

Pas de remarque.

**Chapitre 9 – Finances et impôts**

**M. Fabrice Currat** n'a pas de remarque particulière, si ce n'est que le budget 2017 boucle avec un excédent de produits de Fr. 250'000.00 grâce à la subvention cantonale pour la fusion, comme déjà évoqué.

**M. Jean-Paul Monney,** président de la Commission financière, relève que le compte 900.319.01 « Pertes sur débiteurs » subit une augmentation de Fr. 80'000.00 à Fr. 150'000.00 au budget 2017. Cela s'explique par l'assainissement souhaité par l'organe de révision des comptes des créances d'impôts de plus de 5 ans. Cet assainissement ne signifie pas que les démarches pour recouvrir ces créances seront abandonnées.

**M. Fabrice Currat** ajoute en dernier lieu que le budget 2017 se solde avec un excédent de produits de Fr. 250'000.00. Toutefois, comme déjà mentionné lors de la présentation du plan financier, les perspectives futures ne sont pas très réjouissantes en vue de la votation sur la RIE III. Ce sont des montants importants qui vont manquer à la commune à partir de 2019. Le canton se montre rassurant en affirmant que les communes toucheraient des compensations financières. Mais à l'heure actuelle, le Conseil communal n'a pas d'informations sur les mesures qui seront prises à ce sujet. Le canton a également avancé une progression de 6 % des entreprises qui permettrait de combler le manque à gagner. Toutefois, la conjoncture économique n'est pas des plus réjouissantes actuellement. A la question posée à M. Godel, Conseiller d'Etat, pour savoir ce que le canton avait mis dans son propre budget 2017 comme progression, ce dernier a répondu que rien n'a été prévu en raison des difficultés que rencontre l'économie. Le Conseil communal a dès lors quelques craintes, mais il y a tellement d'inconnues que pour l'instant il est encore difficile de dire quelles seront les répercussions pour le futur.

**M. Jean-Paul Monney,** président de la Commission financière, recommande d'accepter le budget de fonctionnement 2017 tel que présenté.

**M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**Le budget de fonctionnement 2017 est accepté par 58 voix.**

## 6.2 Budget des investissements 2017

**M. le Président** relève les reports dans les investissements, ceux-ci ne seront donc pas votés.

**M. Jean Krebs** demande si le canton a octroyé la subvention relative à la construction de la halle de Léchelles et le cas échéant à qui elle a été versée.

**Mme Raymonde Crausaz** répond qu'il est vrai que le canton octroie généralement des subventions aux communes lors de la construction d'une halle de gym. La demande avait été faite à la DICS avec un dossier complet sur l'utilisation des différentes halles de la commune pour démontrer la nécessité d'une 3ème halle. Cependant, le service cantonal, après analyse du dossier, a estimé que la halle de Léchelles n'est pas une nécessité pour notre commune de Belmont-Broye, étant donné qu'elle dispose déjà de

2 halles qui remplissent leur fonction pour ce qui concerne les cours de gym donnés aux élèves. La subvention escomptée ne sera dès lors pas versée par le canton. Le Conseil communal est extrêmement déçu par cette décision.

**M. Fabrice Currat** qualifie de raisonnables les nouveaux investissements prévus en 2017 qui sont inférieurs au million. Comme déjà évoqué dans le plan financier, ceci est dû en partie au report de l'investissement relatif aux travaux initialement prévus en 2017 de la route cantonale à Domdidier.

**M. Jean-Paul Monney,** président de la Commission financière, fait le même constat que M. Currat. Les nouveaux investissements se chiffrent à Fr. 756'000.00 et peuvent être qualifiés de raisonnables. Il faut cependant tenir compte des nombreux reports de crédits des années précédentes. La Commission financière relève le montant de Fr. 501'000.00 de charges d'amortissements et d'intérêts dès 2018 ou 2019 ; ces charges dépendront de la réalisation de ces investissements. Les taux d'amortissement indiqués sont ceux préconisés par le canton.

**M. le Président** précise que le montant total des investissements se chiffre à Fr. 9'231'000.00, dont Fr. 8'475'000.00 de reports et Fr. 756'000.00 de nouveaux investissements. Il demande au Conseil général s'il a des questions relatives aux investissements reportés.

**M. Axel Bise** souhaite connaître la raison pour laquelle il y a eu une seconde mise à l'enquête pour le giratoire Vy-d'Avenches. D'autre part, ayant été approché par plusieurs riverains qui ne sont plus trop tenus au courant du dossier, M. Bise demande également si une séance d'information publique sera mise sur pied.

**M. Fabrice Currat** répond que le canton a exigé une seconde mise à l'enquête en raison d'une erreur de procédure. Les informations ont donc déjà été données lors de la votation de cet objet figurant au budget 2016. Le dossier n'a pas été modifié. Cette nouvelle mise à l'enquête est terminée et n'a suscité aucune opposition. Il n'y aura dès lors pas de séance d'information à la population. Cet objet fait partie de Valtraloc, porte d'entrée est de Domdidier. Il permettra de fluidifier le trafic à la hauteur de la déchetterie et à futur de réaliser la dépose des élèves du Cycle d'orientation évitant ainsi aux bus de circuler dans le village.

**M. Laurent Jacot** a pris connaissance de l'avis « droit d'être entendu » paru dans la Feuille officielle qu'a fait paraître le SeCA sur le plan d'aménagement de détail (PAD) « Sur l'Arbogne » à Dompierre. La DAEC envisage de ne pas admettre 6 points du PAD. Il demande s'il s'agit du recours qui a été déposé sur ce dossier.

**M. Pascal Joye** répond que le document est parvenu à l'administration communale vendredi 9 décembre 2016 et a été traité aujourd'hui même en séance du Conseil communal. Selon un entretien avec le bureau d'urbanisme, il s'agit de points mineurs qui seront traités dès le mois de janvier prochain. Les éléments contestés par la DAEC portent sur le périmètre D, notamment sur l'orientation des faîtes. Le recours déposé n'est pas concerné par cet avis. Le Conseil communal devrait prochainement recevoir la décision quant au recours déposé.

## Nouveaux investissements 2017

### Chapitre 6 – Transports et communications – Routes communales

Concerné par les objets ci-après, **M. Yvan Corminboeuf,** président du Conseil général, quitte la salle marquant ainsi sa récusation.

### Domdidier : Rue du Château / Pré-de-la-Cour

**M. Jean Krebs,** vice-président, précise que le nombre des membres présents est de 57, la majorité à 29.

**M. Fabrice Currat** informe que ces travaux avaient été planifiés ultérieurement, car le Conseil communal souhaitait entreprendre en premier lieu les ouvrages à la route cantonale qui ont dû être finalement reportés.
Selon les vœux exprimés il y a quelques années par le Conseil général de Domdidier, après plusieurs discussions et séances avec le canton, le Conseil communal a pu finaliser le projet et a dès lors décidé de mettre à l'enquête publique la modération de trafic, la mise en place d'une zone 30 km/h et la modification des carrefours – secteur Rue du Château–Pré-de-la-Cour. M. Currat précise que le montant pour les collecteurs

a déjà été voté à la rue du Château jusqu'au carrefour de l'église. Le montant de Fr. 660'000.00 représente le complément pour pouvoir aménager la zone 30 et sécuriser le secteur des écoles.

**M. Claude Jabornigg** révèle que le projet de réaménagement des routes précitées est louable, l'objectif premier étant d'améliorer la sécurité des écoliers. Il souhaite obtenir des explications quant aux limitations de vitesse prévues dans ces secteurs.

**M. Fabrice Currat** rappelle que lors de la première séance d'information avec les riverains, ces derniers avaient souhaité étendre la zone 30 du secteur des écoles – route Pré-de-la-Cour en direction du deuxième carrefour. Le canton n'était pas entré en matière sur cette proposition et a demandé de modifier le projet. Après négociation avec le canton, la zone 30 se situe depuis le carrefour jusqu'à l'administration communale actuelle. Les autres secteurs sont limités à 50 km/h avec des aménagements routiers qui sont destinés à faire diminuer la vitesse, étant donné qu'il est prévu un rétrécissement de la chaussée et de larges trottoirs. Le canton s'est montré très strict à ce sujet ; il envisageait même de ne pas accepter la zone 30 proposée. Mais en argumentant que l'idée de base est de sécuriser le secteur des écoles, le canton a fini par accepter notre projet.

**M. Claude Jabornigg** estime que le projet soumis ce soir doit être remanié. Il constate en effet que devant l'école primaire vers l'église, où la présence des petits enfants est la plus importante, le carrefour doit être amélioré. De plus, les places de parc existantes ne sont pas optimales. Il propose de réaliser une zone 20 - zone de rencontre - à cet endroit. Il y a quelques années un bureau d'architecte avait été mandaté et avait relevé que tout le secteur devrait être repensé et aménagé de façon à créer une zone de rencontre et à donner moins d'importance à l'aspect routier. Selon ses renseignements pris à Fribourg, le bureau Valtraloc avait émis un préavis le 18.10.2015 dans lequel cette proposition était également recommandée.

**M. Fabrice Currat** répond que tous les éléments évoqués par M. Jabornigg ont été discutés depuis quelques années déjà et différentes variantes ont été étudiées. La variante proposée ce soir a été négociée avec le canton et acceptée par ce dernier. En cas d'une nouvelle adaptation du projet, le canton refuserait d'entrer en matière. C'est pourquoi, le Conseil communal maintient le projet tel que proposé. M. Currat souligne encore l'aberration des préavis des différents services qui proposaient une zone 50 sur un secteur, une zone 30 sur un autre et une zone de rencontre entre les deux. Pour les élèves qui doivent circuler d'une école à l'autre, leur déplacement n'est pas facile, car ils doivent être attentifs à la zone 50 où ils ne sont pas prioritaires, à la zone 20 où ils peuvent jouer sur la route et à la zone 30 où ils peuvent traverser ailleurs que sur un passage pour piétons tout en n'étant pas prioritaires, ceci sur un tronçon de 300 m. environ.

Il n'y a plus de remarque. **M. Jean Krebs** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour l'aménagement de la rue du Château / Pré-de-la-Cour pour un montant de Fr. 660'000.00 est accepté par 51 oui – 6 non.**

**Route communale Léchelles - Russy**

**M. Christophe Lambert** explique qu'il s'agit d'une réadaptation des coûts. En effet, un crédit de Fr. 500'000.00 avait déjà été voté par les anciennes communes de Léchelles et de Russy. Le complément demandé de Fr. 130'000.00 représente la réadaptation des prix depuis 2012 ainsi que la réalisation de 2 bacs de rétention dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié de Léchelles.

Il n'y a pas de remarque. **M. Jean Krebs** prie l'assistance de passer au vote.

**Le complément d'investissement pour l'aménagement de la route communale Léchelles-Russy pour un montant de Fr. 130'000.00 est accepté par 54 oui – 3 blancs.**

**Domdidier : Route du Grand-Rhain**

**M. Christophe Lambert** explique qu'il s'agit d'études attribuées à différents bureaux d'ingénieurs pour des travaux de collecteurs de la route du Grand-Rhain à Domdidier. L'objectif est de coordonner au mieux ces ouvrages avec le canton afin qu'à l'orée 2019, il puisse poser le revêtement phono-absorbant sur le secteur de Domdidier.

**M. Claude Jabornigg** revient sur sa demande formulée au printemps passé sur le concept Valtraloc. Il souhaite que le concept Valtraloc et l'étude de sécurité sur les villages de Domdidier et Dompierre, terminés depuis quelques années, soient présentés prochainement au Conseil général. Ceci permettra d'avoir une vue d'ensemble sur la sécurité de ces secteurs.

**M. Christophe Lambert** prend note de cette intervention. Comme souhaité, une présentation sera organisée dans les meilleurs délais.

Il n'y a plus de remarque. **M. Jean Krebs** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour l'étude de la route Grand-Rhain à Domdidier pour un montant de Fr. 75'000.00 est accepté par 57 oui.**

**Dompierre : Valtraloc – Route de Russy**

A partir de cet objet, **M. Yvan Corminboeuf**, président, participe à nouveau à la séance.

**M. Christophe Lambert** informe qu'il s'agit également d'études préalables afin d'être prêts en 2019 pour régler le problème de trafic sur la route de Russy à Dompierre et d'avoir une traversée convenable sur l'ensemble de la commune depuis Domdidier à Léchelles.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour l'étude Valtraloc, Route de Russy à Dompierre pour un montant de Fr. 10'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Chapitre 7 – Protection et aménagement de l'environnement**

**Ressources – captages : nouveau projet**

**M. Yvan Corminboeuf** demande si cet investissement est destiné à refaire des sondages.

**M. Raphaël Zbinden** répond qu'il est destiné à réaliser un puits à une centaine de mètres de celui existant à Léchelles et d'effectuer un pompage pour se rendre compte de l'impact sur le débit de la station actuelle. Cela permettra à la commune d'évaluer la possibilité de créer un second puits dans ce secteur et en fonction des résultats obtenus, à savoir si le pompage n'a pas ou peu d'influence sur le puits existant, il sera possible de supprimer certains captages qui posent problème.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour le nouveau projet « ressources – captages » pour un montant de Fr. 25'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Etudes diverses**

Le détail de ces études est mentionné dans les annexes au budget 2017, selon le document remis aux membres du Conseil général.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour les études diverses un montant de Fr. 56'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Construction d'ouvrages d'endiguement**

**M. Pascal Joye** informe qu'il s'agit de la mise à ciel ouvert de plusieurs ruisseaux dans le cadre du remaniement parcellaire simplifié de Léchelles (RPS) pour un montant de Fr. 100'000.00. A l'avenir, ces ouvrages seront obligatoires. Dans le cadre du RPS, la commune a l'opportunité de réaliser ces travaux. Le canton et la Confédération accordent une subvention sur ces derniers, ce qui se traduit par une charge communale de 28 % du montant des travaux. La raison pour laquelle le Conseil communal a anticipé ces ouvrages s'explique par le fait qu'un dossier d'enquête est en cours pour la réalisation d'un centre de tri à l'emplacement des anciennes citernes à Léchelles. Dans ce secteur, un ruisseau doit aussi être mis à ciel ouvert. Cela occasionne cependant pour les promoteurs du projet une emprise de près d'un tiers de la surface du terrain, entre 12'000 et 15'000 $m^2$. Le Conseil communal a donc reporté cette mise à ciel ouvert du ruisseau dans le village de Léchelles. Une séance est

prévue cette semaine encore avec les promoteurs pour discuter du financement qu'ils devront consentir pour ce report.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour la construction d'ouvrages d'endiguement pour un montant de Fr. 100'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

Compétences de l'exécutif

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour les compétences de l'exécutif pour un montant de Fr. 50'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

Bâtiments communaux - Centrale de chauffe

**Mme Raymonde Crausaz** informe qu'il s'agit d'une mise en conformité de la centrale de chauffe située à Domdidier. En effet, le Groupe E a fait part à la commune de l'obligation de procéder à la pose de 2 filtres électrostatiques afin de répondre aux normes antipollution actuelles relatives au rejet de fumées. L'installation de ces filtres nécessite un agrandissement du bâtiment, dont l'investissement se chiffre à Fr. 300'000.00. Mme Crausaz donne la parole à M. Michel Bürgisser, en charge du dossier, pour des explications détaillées.

**M. Michel Bürgisser** dresse en préambule un bref historique de la centrale de chauffe de Domdidier. Celle-ci a été construite pour remplacer la chaufferie qui se situait au home des Lilas, laquelle alimentait les bâtiments du C.O., de la halle de gym et du home. Avec le choix de l'emplacement en dehors du village et des possibilités de raccordement de nombreux immeubles, on lui a rapidement confié un rôle de centrale de chauffage à distance. Elle a été construite en 2006 en collaboration avec le Groupe E qui en assure l'exploitation et la responsabilité de l'alimentation de tous les abonnés raccordés. La commune devait prendre en charge le coût d'investissement du bâtiment, alors que le Groupe E prenait à sa charge tout l'équipement, l'installation de chauffage et les conduites à distance. En 2006, les normes relatives au rejet de fumées de combustion étaient moins sévères, c'est pourquoi cette centrale a été construite sans filtration des fumées. A partir de 2010, l'OPAir (Office de protection de l'air) oblige les nouvelles centrales d'être équipées d'une filtration de ces fumées. Cette mise aux normes a été prescrite pour fin 2016 pour les centrales déjà construites. Le Groupe E a demandé une prolongation au canton pour mettre en conformité la centrale de Domdidier. L'investissement demandé ce soir concerne un agrandissement du bâtiment pour y installer les filtres exigés. Un volume SIA de 650 $m^3$ et une hauteur libre de 6 m sont nécessaires. Le coût de cet agrandissement est estimé à Fr. 254'500.00; à cela s'ajoutent les frais d'aménagement extérieurs, les frais secondaires et les divers et imprévus pour arriver à un montant total de Fr. 300'000.00 TTC. Une comparaison est faite par rapport à deux autres centrales réalisées directement avec les nouveaux filtres à Belfaux et à Montagny. Pour Belfaux, la centrale construite en 2010 compte 2'325 $m^3$ SIA, pour un coût qui avoisinait Fr. 800'000.00. Il en est de même à Montagny. Pour Domdidier, la centrale actuelle compte 1'350 $m^3$ SIA et avait coûté à l'époque environ Fr. 550'000.00; après agrandissement, son volume SIA sera d'environ 2'000 $m^3$ et le coût total de Fr. 850'000.00. L'investissement demandé concerne donc l'agrandissement du bâtiment. Le Groupe E prendra à sa charge toute l'installation de filtration et son raccordement sur les deux chaudières à bois existantes.

Concerné par ce dossier, **M. Bürgisser** quitte la salle, marquant ainsi sa récusation.

**M. Sandro Cibolini** demande s'il y aura des répercussions sur le prix du kW/h.

**M. Fabrice Currat** répond qu'il n'y aura aucune répercussion sur le prix du kW/h. La commune a négocié avec le Groupe E pour qu'il n'y ait pas d'augmentation de prix, ceci en raison de l'investissement consenti.

Il n'y a plus de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour l'agrandissement de la centrale de chauffe pour un montant de Fr. 300'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Bâtiments communaux - étude**

**M. Fabrice Currat** informe que le Conseil communal va procéder à une étude sur tous les bâtiments communaux pour l'établissement d'un état des lieux qui lui permettra de prendre à futur des décisions pour l'agrandissement d'écoles par exemple, ou encore d'un local de l'édilité qui serait mieux centré. L'objectif est d'avoir une vue d'ensemble des bâtiments communaux et d'anticiper les aménagements futurs.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**L'investissement pour l'étude des bâtiments communaux pour un montant de Fr. 100'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Vente de terrains**

**M. Pascal Joye** informe qu'il s'agit de la vente de terrains communaux prévue en 2017.

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**Le produit pour la vente de terrains communaux pour un montant de Fr. 500'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

**Nouveaux investissements**

**M. le Président** prie l'assistance de passer au vote les nouveaux investissements.

**Les nouveaux investissements pour un montant de Fr. 756'000.00 sont acceptés à la majorité évidente.**

**Fonds des arts et métiers**

Il n'y a pas de remarque. **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**Le décompte du Fonds des arts et métiers pour un montant de Fr. 1'000.00 est accepté à la majorité évidente.**

Avant de passer au vote final, **M. Albert Pauchard, Syndic,** remercie les membres du Conseil général de leur confiance témoignée envers le Conseil communal qui veillera à respecter ce budget.

**Vote final du budget de fonctionnement et des investissements**

Aucune remarque n'étant émise, **M. le Président** prie l'assistance de passer au vote.

**Le budget de fonctionnement et des investissements 2017 est accepté à la majorité évidente.**

## 7. Divers

**M. le Président** informe l'assistance de la démission de Mme Valérie Terrapon de Dompierre, conseillère générale, pour raisons professionnelles pour la fin de l'année 2016. Elle sera remplacée par M. Eric Brasey de Dompierre qui entrera en fonction au 1er janvier 2017. Ce dernier a déjà été assermenté par la Préfecture de la Broye.

**M. Sébastien Formica** rappelle que, lors du Conseil général du 10 octobre 2016, plusieurs points ont été évoqués au sujet de la déchetterie de Léchelles. Ces questions sont présentes dans le procès-verbal de ladite séance. Cependant, celles-ci ne sont pas mentionnées dans la liste des questions/propositions/interventions adressées au Conseil communal. Ces points sont les suivants :

- M. Michel Pochon a proposé que la déchetterie de Léchelles soit ouverte le samedi matin et celle de Dompierre le samedi après-midi, ceci afin de proposer une solution plus équitable pour la répartition nord-sud du Belmont.
- En supplément à cette question, M. Philippe Karlen a soumis une petite étude sur les propres trajets des villages aux déchetteries. M. Formica demande que ce document soit transmis aux membres du Conseil général.
- M. Formica, a demandé de revoir l'horaire du samedi après-midi, soit 13h00-15h00, au lieu de l'horaire actuel 14h00-16h00.

M. Formica demande que ces points soient ajoutés à la liste des questions destinée au Conseil communal.

**M. Jean-Luc Rimaz** informe, d'une part, que la section UDC Belmont-Broye s'est dotée d'un nouveau président en la personne de M. Stéphane Mosimann, remplaçant

de M. J.-L. Rimaz, et d'un vice-président en la personne de M. Dany Chardonnens. D'autre part, M. Rimaz aborde la question des futurs budgets. Ce soir, le Conseil général a voté le budget 2017. Cependant, ces chiffres font vraiment peur. Lors de la fusion, il avait été promis des économies d'échelles, mais qui ne se sont pas avérées. M. Rimaz souhaite fortement que le Conseil communal fasse attention aux dépenses, car il a l'impression que les chiffres des quatre communes ont été simplement additionnés et ne ressent pas cette volonté d'économie. En effet, l'addition donnait des résultats bénéficiaires, alors que le résultat de cet exercice boucle avec un bénéfice de Fr. 250'000.00 grâce à la subvention cantonale relative à la fusion. Il juge très inquiétant cette situation et demande au Conseil communal de réfléchir aux économies d'échelles qu'il pourrait faire, ayant l'impression que le Conseil se contente de prendre les demandes et de les entasser les unes sur les autres. C'est pourquoi, M. Rimaz demande un effort conséquent afin d'éviter de présenter un budget déficitaire l'année prochaine.

**M. Fabrice Currat** relève que les problèmes futurs ont été soulevés lors de cette séance pour les budgets dès 2019 notamment. Toutefois, il était évident qu'avec la fusion, il n'est pratiquement pas possible de réaliser des économies durant les 2 ou 3 premières années, comme cela est démontré dans les communes qui ont fusionné. Cette période nécessite un travail important tant de la part du Conseil communal que du personnel communal. De plus, la nouvelle commune a joué de malchance en raison de l'absence de personnel due à la maladie. Il a fallu faire face à tous ces facteurs qui n'ont pas toujours été faciles à gérer. En conclusion, M. Currat assure que le Conseil communal ne cherche en aucun cas à gaspiller de l'argent, mais au contraire investir dans les ressources humaines pour faire en sorte que cette nouvelle commune aille vraiment de l'avant.

**M. Benoît Minguely** s'adresse à Mme Raymonde Crausaz et lui fait remarquer qu'il ne faut pas promettre des choses aux sociétés avant d'en parler au Conseil communal.

**Mme Raymonde Crausaz** prend note de la remarque. Elle présume que M. Minguely fait référence à la fête du 1er août. Elle s'est en effet enthousiasmée pour cette manifestation. Elle reconnaît qu'il aurait fallu attendre la décision de non entrée en matière de ses collègues du Conseil communal. Toutefois, elle tient à relever que cela ne change rien en ce qui concerne les subventions accordées aux sociétés de la commune.

**M. Albert Pauchard, Syndic,** intervient en annonçant que l'on ne pourra pas reprocher à Mme Crausaz d'avoir grand cœur.

**M. Yvan Corminboeuf** adresse ses félicitations à Mme Violaine Cotting et M. Peter Wüthrich pour leur brillante élection à la députation fribourgeoise. Il les remercie de leur dévouement pour la commune de Belmont-Broye et espère qu'elle sera défendue avec générosité à Fribourg. Afin de marquer l'événement, une attention leur est remise.

**M. le Président** rappelle encore, selon le document remis à chacun, les dates des séances du Conseil général pour l'année 2017. La prochaine est fixée au 3 avril 2017.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie l'assistance de sa participation durant cette première année de Conseil général de la commune de Belmont-Broye dans un esprit de collégialité et adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 21h35 en invitant chacun à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général

La secrétaire

Micheline Mottaz

Le président

Yvan Corminboeuf